



# Yves Détraigne

## Sénateur de la Marne



JUN 2015

En séance publique...

Intervenant comme orateur du groupe centriste sur le **projet de loi relatif au renseignement**, Yves Détraigne a rappelé que le socle juridique de la mise en œuvre des techniques de renseignement, reposant sur une loi de 1991, n'était plus en phase avec les enjeux de la société numérique et qu'il convenait de s'adapter aux évolutions technologiques. Le projet de loi vise à doter les services concernés d'outils pour faire face à la recrudescence de la menace terroriste et à leur donner les moyens de protéger la souveraineté nationale contre les tentatives d'ingérence et d'espionnage des entreprises françaises. Fidèle à sa réputation de protecteur des libertés individuelles, le Sénat a ajouté plusieurs garde-fous au texte : l'encadrement de la mise en œuvre des techniques de renseignement, le renforcement des prérogatives de l'autorité de contrôle (Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement) et l'effectivité des contrôles juridictionnels par le Conseil d'État. Pour le sénateur marnais, ce texte représente un progrès juridique pour les services de renseignement sans faire l'économie d'un contrôle par une autorité indépendante et d'un droit au recours juridictionnel effectif.

Une nouvelle fois interrogé par Yves Détraigne sur la lenteur avec laquelle est appliquée la loi du 15 mai 1985 sur les **actes et jugements déclaratifs de décès des personnes mortes en déportation**, qui prévoit notamment que soit portée en marge de leur acte de décès la mention « mort en déportation », le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et de la mémoire a formulé la même réponse formatée et décevante...

Soixante-dix ans après la guerre, un grand nombre des 73 000 actes de décès déjà publiés au Journal officiel, sur les 155 000 personnes qui ont disparu dans les camps nazis, doivent être repris et rectifiés car ils contiennent des erreurs. Il se pose également le problème de leur transcription à la mairie de naissance et à la mairie de la dernière adresse connue, prévue par le Code civil mais rarement effectuée.

La mise en application de la loi de 1985 mérite des moyens humains et financiers qui ne peuvent venir que d'une volonté politique forte...



Séance de questions orales (23/06/2015)

### Fin de vie

Ce sont 196 sénateurs, c'est-à-dire l'ensemble de la gauche, mais aussi des parlementaires de droite ou du centre comme Yves Détraigne, qui ont rejeté la proposition de loi créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie dans sa rédaction modifiée en séance. Alors que le travail des commissaires des Lois et des Affaires sociales avait permis d'aboutir à un texte équilibré qui permettait de répondre aussi bien à la demande légitime d'une fin de vie apaisée qu'au besoin de sécurisation des médecins sans, pour autant, banaliser les actes pouvant conduire à la mort, des amendements adoptés en séance ont vidé ledit texte de sa substance jusqu'à constituer un retour en arrière par rapport à la loi Léonetti. Ainsi que l'a indiqué la sénatrice UDI Françoise Gatel en explication de vote : *"pour certains, ce texte était trop ; pour d'autres, il n'était pas assez. Mais aujourd'hui, il n'est rien"*.

© <http://www.amrf.fr/>



A l'appel de l'association des maires ruraux de France (AMRF), des dizaines d'élus de petites communes s'étaient donné rendez-vous le 24 juin

dernier dans l'après-midi pour protester contre plusieurs mesures de la **loi "NOTRe"** devant l'Assemblée nationale.

En effet, si le Sénat, en deuxième lecture, est revenu, s'agissant du niveau intercommunal, au seuil actuellement en vigueur à 5 000 habitants, celui-ci risque encore d'évoluer.

Cela doit se faire dans des conditions adaptées à la diversité des territoires et en y associant pleinement les élus locaux.

Il est essentiel également que les élus locaux se retrouvent face à des orientations stables et une visibilité dans le cadre de leur mandature. L'évolution de la carte intercommunale ne doit servir qu'à l'amélioration des services à la population qui est le cœur de l'action des communes.



© H Devillers



Yves Détraigne a interrogé le ministre du travail sur les obligations relatives à la **médecine du travail pour les particuliers employant des salariés en chèque emploi service universel (CESU)**. En effet, comme ceux-ci cumulent généralement plusieurs employeurs, nombre de salariés ne bénéficient pas automatiquement des protections minimales relatives à la médecine du travail car, malgré la loi de 2011 relative à l'organisation de la médecine du travail, beaucoup d'employeurs ignorent qu'ils doivent faire passer à leurs salariés une visite médicale d'embauche auprès de la médecine du travail et s'acquitter des frais correspondants, quel que soit leur temps de travail hebdomadaire. Or, il est important que ces salariés soient intégrés au système général de la médecine du travail.



**Groupe FDSEA 51 @GroupeFD...**  
"Il y a quelque chose qu'on ne peut pas retirer à la Champagne Ardenne, c'est son agriculture" explique le préfet de région #70ansfdsea

Sollicités par le CESER, les trois sénateurs marnais ont à nouveau saisi Manuel Valls pour soutenir sa demande en matière de gouvernance et d'implantation de directions régionales en Champagne-Ardenne, à l'aube du regroupement des ensembles régionaux existants dans le cadre de la redéfinition de l'organisation de l'État dans les territoires...

Considérant qu'il ne doit pas se traduire par plus de réglementations contraignantes appliquées à notre seul pays, Yves Détraigne et Françoise Férat ont relayé auprès du ministre de l'agriculture les inquiétudes que suscite le plan "**Ecophyto II**" auprès du Conseil de l'Agriculture Française. Craignant une nouvelle stigmatisation des acteurs des filières agricoles, ils demandent que les objectifs du plan soient réalisables en fonction des alternatives disponibles dans les cinq prochaines années.

Visite du Conseil municipal de Witry-lès-Reims



© H.Devillers



© P. Valentin

Visite d'une exposition d'orchidées à l'issue d'une réunion d'arrondissement de l'AMM (Sézanne)

### EMPLOI DANS LE SECTEUR AGRICOLE

Les deux Sénateurs centriste ont écrit au ministre de l'agriculture afin d'apporter leur soutien aux dix-huit mesures en faveur de l'emploi dans le secteur agricole proposées par la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles au Premier ministre, début juin. Ces propositions visent, notamment à renforcer l'attractivité de l'activité en milieu rural, améliorer la compétitivité des entreprises agricoles et donner de la visibilité aux chefs d'exploitation agricole.

### Reconnaitre la précarité sociale

Le Sénat a adopté la proposition de loi visant à lutter contre la discrimination à raison de la précarité sociale. Ce texte vise à inscrire dans le code pénal et dans le code du travail l'interdiction des discriminations fondées sur la vulnérabilité de la personne en raison de sa situation économique. Pour que le texte soit promulgué, il faut désormais que l'Assemblée nationale l'examine et le vote dans les mêmes termes.



© E. Jaquet-Laforge

Avec Jacqueline Gourault au Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace (Le Bourget)

Le sénateur marnais s'est rendu au 51<sup>ème</sup> Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace (SIAE) de Paris Le Bourget à l'invitation d'une entreprise marnaise exposante.

Yves Détraigne était présent aux cérémonies marquant le 75<sup>ème</sup> anniversaire des combats des 9 et 10 juin 1940, au monument du 151<sup>ème</sup> R.I., à Auménancourt.

Le sénateur a visité, avec plusieurs élus locaux, l'exposition d'orchidées mise en scène par la Ville de Sézanne.



### Au programme de la session extraordinaire :

projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, projet de loi relatif à la réforme du droit d'asile, projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, projet de loi actualisant la programmation militaire pour les années 2015 à 2019...

Yves Détraigne a assisté au 70<sup>ème</sup> anniversaire de la FDSEA marne, l'occasion d'y revoir ses présidents et directeurs successifs...

Lors des traditionnelles réunions d'arrondissement de l'AMM qu'il préside, les élus locaux ont eu l'occasion de s'exprimer sur la baisse brutale des dotations budgétaires aux communes.

Pour le centenaire de l'école des missions spéciales, Yves Détraigne a assisté au dévoilement d'une plaque à la mémoire des douaniers, à Hermonville.

Sur le terrain...